

ABONNEMENTS

Canada (UN AN)... \$2.00
Etats-Unis (UN AN)... \$2.25
Prix spécial pour les étudiants, les instituteurs, les institutrices et les membres de l'A. C. J. :
Canada (UN AN)... \$1.00
Etats-Unis (UN AN)... \$1.25
Etranger (Union postale.)
UN AN... f. 13.50

LA VÉRITÉ

REVUE HEBDOMADAIRE

Fondée par J.-P. Tardivel, le 14 juillet 1881

"VERITAS LIBERABIT VOS — LA VERITE VOUS RENDRA LIBRES"

AVIS

TOUTE DEMANDE DE CHANGEMENT D'ADRESSE DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DE L'ANCIENNE ADRESSE

Bureaux :

Chemin Sainte-Foy
près Québec.

TELEPHONE : 1750

PAUL TARDIVEL, Directeur-Gérant

SOMMAIRE

L'Episcopat anglais et les élections. — Lord Grey et l'Alliance Scientifique Universelle. — La Vérité. — Congrès d'Education.
L'Histoire vraie des origines de la Maçonnerie moderne. LUMEN
A travers notre courrier. — Réfutation du Mémoire irlandais.
Les prétendus droits de la société moderne... G. R.
"La Nouvelle Histoire" de M. David. JEAN-BAPTISTE
Le Pays. — Addition.
Les Caisses Populaires et la Tempérance. J. P. LEFRANC
Bouche-trous. — Les persécuteurs complotent. — En campagne. — An Angleterre. — Marine.
La Réfutation. (Faits et chiffres.)
Cet "Almanach du peuple" ARGUS
Les "Amis Choisis." — Les Revues.
Mémoire sur la situation scolaire de Montréal. JOSEPH BÉGIN
En Passant : (A propos de funérailles ; La représentation ; Leur mercantilisme ; Une revue moderniste qui ressuscite, etc.)
En vente à La Propagande des Bons Livres.

L'EPISCOPAT ANGLAIS ET LES ELECTIONS

Voici le texte intégral de la lettre pastorale que les archevêques et évêques d'Angleterre ont adressée au clergé et aux fidèles de leurs diocèses :

Chers et Révérends Frères,
et Chers Fils en Jésus-Christ,

Les catholiques, obligés par devoir de religion d'aimer leur patrie et de s'intéresser ardemment à sa prospérité, ne peuvent pas rester indifférents à la grave crise politique que nous traversons en ce moment. Quelque opinion que nous puissions nous faire des diverses questions qui divisent doctrinalement les différentes écoles politiques, nous savons qu'en définitive leurs décisions doivent affecter dans l'avenir la vitalité de la nation.

Nous qui croyons que tous les événements humains sont dirigés par Dieu, et que c'est vers Dieu qu'il faut lever les yeux aux heures d'épreuve et de difficulté, nous vous exhortons vivement à prier avec ferveur pendant les semaines qui viennent afin que l'opinion publique prenne la direction qui contribue le plus à l'honneur et à la gloire de Dieu, et soit profitable à la prospérité de l'empire entier. Afin que nos supplications s'unissent de temps en temps dans la même expression, et obtiennent l'efficacité promise à ceux qui prient en commun, nous prescrivons que les dimanches et jours fériés, après chaque messe, jusqu'à la fin de janvier, dans chaque église et chapelle publique de la province, on récite, à cette intention spéciale, les prières : "Venez, Esprit-Saint", "Notre Père", "Je vous salue, Marie", et "Gloire soit au Père, etc". En outre, nous prescrivons que, pendant cette même période, on récite tous les jours dans les écoles trois "Je vous salue Marie", et que le clergé ajoute à la messe les oraisons *Pro Congregatione et familia* (n° 8, dans le Missel).

Dans les discussions politiques courantes, les catholiques peuvent se trou-

ver pratiquement soutenir des opinions très divergentes sur tous les points, sauf un : il y a une question si vitale pour les intérêts de la religion, qu'il n'y a pas place pour deux opinions à son sujet parmi ceux qui ont vraiment à cœur les intérêts de l'Eglise. Ce point de souveraine importance, c'est le maintien effectif de nos écoles nettement catholiques. Vous savez l'histoire des quatre dernières années ; comment des efforts répétés ont été faits pour faire passer des lois qui auraient fait à nos écoles catholiques un mal irréparable ; comment, en dépit de toutes les réclamations, le gouvernement s'est refusé à tout arrangement que les évêques auraient pu accepter comme un règlement définitif de la question.

Les efforts unis des évêques, du clergé et des laïcs, sans distinction de partis politiques, parvinrent à résister, et, avec la grâce de Dieu, à repousser, en fin de compte, ces assauts répétés contre nos écoles.

Mais nous aurons peine à oublier l'angoisse terrible par laquelle nous avons passé, et son souvenir nous fait nécessairement envisager l'avenir avec la plus grave inquiétude, car rien ne nous assure que ces tentatives ne se renouvelleront pas. Comme nous l'avons souvent déclaré, cette question n'a aucun caractère politique. C'est un point essentiellement vital pour la religion. Les catholiques sont maintenant à la veille d'exercer de nouveau une grave responsabilité, celle de voter pour les élections générales ; il est clair qu'un catholique serait inexcusable de donner son vote à un candidat sans s'être assuré devant Dieu que ce candidat usera du pouvoir politique qui lui sera confié, pour accorder à nos écoles un juste traitement.

Pour aider nos électeurs catholiques à se faire un jugement vrai en cette grave circonstance, nous ordonnons que la question suivante soit proposée — de la manière que chaque Ordinaire jugera à propos de fixer — à tous les candidats au Parlement :

"Vous engagez-vous, si vous rentrez au Parlement, à faire tout ce qui sera en votre pouvoir pour assurer un traitement équitable aux écoles catholiques en sorte que, tout en conservant leur caractère et leur administration catholiques (ainsi que le choix des maîtres) — raisons pour lesquelles elles ont été bâties à des frais énormes par les catholiques de ce pays, — elles reçoivent du budget public les mêmes secours financiers qui sont accordés aux autres écoles publiquement reconnues et dont la situation au point de vue de l'éducation est la même ?"

Afin d'éviter toute confusion, nous désirons qu'à cette occasion, aucune autre question, même concernant les autres "incapacités" catholiques, ne soit proposée à aucun candidat par les catholiques. Nous demandons au clergé de s'abstenir à l'église de toute allusion à la crise politique, sauf dans la mesure où cela serait nécessaire pour exciter les fidèles à de ferventes prières ou pour faire connaître les réponses des candidats au Parlement.

Nous vous exhortons vivement, chers fils en Jésus-Christ, à examiner avec le plus grand soin les réponses données à cette question officielle, à considérer le passé du candidat, afin de voir s'il a

été fidèle aux promesses qu'il peut avoir faites en des occasions antérieures, et pour vérifier jusqu'à quel point on peut compter sur lui pour bien voter au sujet de nos écoles, même à l'encontre des exigences de pur parti. Après avoir pris ces précautions, et avoir imploré les lumières de Dieu, alors, avec sa crainte auguste devant les yeux, donnez votre vote selon les inspirations de votre conscience.

Encore une fois, nous vous rappelons instamment la nécessité d'une prière constante et confiante, afin qu'après ces moments de grave angoisse notre divin Maître donne la paix au pays et une sécurité durable à nos écoles, qui sont une condition essentielle pour le maintien et le développement de la foi de notre peuple catholique.

Cette lettre, donnée à Westminster, le 17 décembre 1909, sera lue dans toutes les églises et chapelles de la province, le dimanche 26 décembre.

(Suivent les signatures de l'archevêque et des quinze évêques d'Angleterre).

LORD GREY

Et l'Alliance Scientifique
Universelle

S'il faut en croire le *Canada*, du 18 janvier, page 5, notre gouverneur a accepté la présidence d'honneur de l'Alliance Scientifique Universelle, place laissée vacante par la démission de Sir A. P. Pelletier. Nous avons publié la semaine dernière la belle lettre de notre lieutenant-gouverneur à S. G. Mgr Bruchési annonçant qu'il avait rompu avec les petits savants de l'Alliance Scientifique Universelle. "Comme lieutenant-gouverneur de la province de Québec, écrivait-il, j'ai le devoir de répudier de telles idées anti-chrétiennes."

L'attitude que vient de prendre lord Grey, après le beau geste de Sir A. P. Pelletier est fort regrettable.

Nous croyons bien notre gouverneur général capable de bien des prouesses sur le terrain impérialiste, nous connaissons ses petits agissements de jingoïste, mais nous l'estimons encore assez pour croire qu'il a accepté cette présidence d'honneur ignorant complètement les raisons de la démission de son successeur.

S'il en était autrement nous ne pourrions nous empêcher de lui crier, honte !

Mais non, notre gouverneur n'est pas un antichrétien. Il a cru accepter lui aussi, sans aucun doute, la présidence d'une société savante.

La Vérité qui a l'honneur de le compter au nombre de ses lecteurs lui fournit une belle occasion de donner à son tour une bonne leçon à nos aucteurs de savants.

Il est homme assez courageux pour ne pas la manquer.

LA "VÉRITÉ"

Nous commençons cette semaine une nouvelle campagne de diffusion.

Pour cette fois nous demandons simplement à nos amis, à ceux qui jugent que la Vérité accomplit quelque bien, de vouloir nous faire parvenir les noms et adresses des personnes de leur connaissance qu'ils croient en état de goûter notre journal.

A ces personnes susceptibles de s'abonner à un journal sérieux, nous expédierons notre programme et quelques numéros spécimens de la Vérité.

Nous comptons bien que tous les amis sincères de notre journal s'empresseront de répondre à cet appel ; le service demandé est si léger pour chacun.

Congrès d'Education

Nos compatriotes d'Ontario sont actuellement à l'œuvre. Leur grand Congrès d'Education siège à Ottawa, sous la présidence du juge Constantineau ; l'ouverture a été une belle manifestation de foi et de patriotisme ; S. E. le délégué apostolique y assistait ; des dépêches ont été envoyées au Pape et au Roi.

Près de 500 délégués représentent les 300,000 Canadiens français établis dans Ontario. Ce grand congrès d'où sortira une vaste organisation nationale apporte à temps le salut aux nôtres de là-bas que la vague anglo-saxonne menaçait de noyer irrémédiablement. Dans Ontario, comme dans la Nouvelle Angleterre, nos compatriotes conscients de leur force et confiants dans l'avenir s'unissent étroitement pour réclamer leurs droits et affirmer leur volonté bien arrêtée d'y vivre en Canadiens français et en catholiques.

Combien il est consolant de constater le réveil de l'élément français et catholique en Amérique. Dans la province de Québec, dans la vieille Acadie, dans l'Ouest canadien, aux Etats-Unis, enfin dans Ontario le chateau-fort de l'orangisme, partout les descendants de Champlain s'organisent et militent.

Montrons-nous dignes des desseins de la Providence et nous vivrons.

REMIS

Quelques articles de rédaction et de collaboration sont remis à la semaine prochaine faute d'espace.

La bibliothèque de l'Apostolat des Bons Livres de Québec, que dirige les RR. Pères Jésuites vient de publier son catalogue. Il forme un recueil de bons livres d'une grande valeur ; ceux qui s'occupent de bibliothèques trouveront avantage à le consulter.

L'HISTOIRE VRAIE Des Origines de la Maçonnerie moderne

Le 27 décembre dernier le *Star* de Montréal, s'ornant de l'équerre et du compas surmontés de rayons, publiait un prétendu exposé des origines de "l'ancienne et honorable Fraternité des libres (ou francs) et acceptés Maçons" en invoquant les légendes de cette Fraternité qui la font remonter plus haut que celle de la "Toison d'or" de Jason, jusqu'aux mystères égyptiens et phéniciens, jusqu'au Temple de Salomon, etc, etc.

Au moyen de cette fantasmagorie idiote, la Maçonnerie aime à cacher ses véritables origines. Nous parlons de la Maçonnerie moderne, sans nous occuper ici des mystères d'Eleusis, des Gnostiques de Manès, des Manichéens, des mystères du magicien démoniaque Simon de Gitta, contemporain de saint Pierre, des mystères dont Julien l'Apostat était l'adepte, des mystères de la Kabbale talmudique, des mystères des Templiers apostats, des rites secrets des Soniciens, des Vandois, des Albigeois, des "maçons de saint Jean" du XVI^e siècle— tous mystères servant à masquer l'esprit satanique, travaillant à établir son règne sur l'humanité, aux différentes époques de l'histoire du monde, avant et après Jésus-Christ.

Après avoir essayé de perdre l'origine de la Maçonnerie dans un lointain préhistorique ou apocryphe, l'organe officieux des loges anglaises cherche à les faire descendre des corporations catholiques des constructeurs du moyen âge en Allemagne, en Italie, en France, en Angleterre. Mais l'on sait que les seules analogies existant entre ces corporations et la franc-maçonnerie moderne consistent dans l'emploi de certains signes, symboles, grades, outils emblématiques empruntés avec machiavélisme pour donner aux démolisseurs du Christianisme les apparences de continuateurs de maçons chrétiens, constructeurs des cathédrales qui font la gloire architecturale du catholicisme.

Les précautions hypocrites tendant à dissimuler le "grand œuvre" de destruction, commencé depuis trois siècles par la Maçonnerie dite moderne, sont depuis longtemps percées à jour. Il faut que le *Star* se fasse une singulière idée de l'inepte crédulité de ses lecteurs et de l'imbécillité des "profanes" que "l'Ancienne et Vénérable Fraternité" essaye de mystifier, — pour oser publier encore en plein XX^e siècle, le fatras de fables, de légendes, de mensonges conscients et hypocrites dont s'entoure la grande conspiratrice.

La vérité historique est claire comme le jour, la "Vraie Lumière" luit aujourd'hui pleinement sur les origines de la secte infernale, ténébreuse et menteuse dans laquelle se concentrent l'Anti-Christianisme et l'Athéisme contemporain et qui constitue véritablement l'Anti-Eglise de l'Anti-Dieu.

Et ce n'est pas seulement d'aujourd'hui que date cette "vraie Lumière." Pour ne parler que de l'Amérique,

dès 1830, les vrais origines historiques de la Maçonnerie étaient révélées aux "profanes".

L'exposé en fut fait alors par un Comité de gens compétents chargés par l'Association anti-maçonnique fonctionnant aux Etats-Unis de présenter leur rapport à la Convention de l'Association tenue à Philadelphie le 11 septembre 1830.

Nous avons ce document sous les yeux tel qu'il a été publié en anglais, par le Général J. W. Phelps dans son livre, très rare, paru à Chicago (Ezra Cook and Co en 1873) sous ce titre : "Secret Societies ancient and Modern, an outline of their rise and character, with respect to the christian religion and republican government." (Les Sociétés secrètes anciennes et modernes. Esquisse de leur origine, leur progrès, leur caractère, en ce qui concerne la Religion chrétienne et le gouvernement républicain. 1 vol, in-12°, 240 pages)

L'auteur, loin d'être un catholique, est un protestant "puritain" déclaré. Mais il lui restait encore assez de bons sens religieux, moral, politique et patriotique pour dénoncer avec une forte éloquence, preuves en mains, la Maçonnerie comme l'ennemie mortelle de la Religion et de la Patrie. Il sonnait à toutes volées le tocsin d'alarme. Il prévoyait que si la Maçonnerie n'était pas combattue à temps efficacement, démasquée, extirpée, elle finirait par faire des Etats-Unis une république déchristianisée, démoralisée, athéisée dont elle serait un jour la maîtresse souveraine. Le général Phelps prédisait pour ainsi dire aux Etats-Unis le règne de cette tyrannie de l'impie que nous voyons aujourd'hui éclater en France. Il faut le reconnaître, à quarante ans de distance, le prophète de malheur a été prophète véridique. Depuis que la secte s'est emparée de "l'Education nationale" en imposant au peuple américain le régime maçonnique de l'Ecole publique neutre, c'est-à-dire sans Dieu, contre Dieu, rendue "obligatoire" dans presque tous les Etats de l'Union, la population des Etats-Unis, pour près des deux tiers, est devenue une population sans religion, par conséquent sans mœurs, où le "suicide de la race", le divorce, destructeur du mariage, de la famille, et le crime, sous toutes ses formes, sévissent avec une intensité de plus en plus formidable dans toutes les classes, même les plus élevées, pendant que le socialisme révolutionnaire et l'anarchie font d'énormes progrès dans les classes populaires.

Maçonnisme, Socialisme, Anarchie, sont des phases de la même maladie secrète propagée par les Loges.

Aujourd'hui les choses en sont venues à un tel point qu'il n'est plus permis au Président de la République de ne pas appartenir à la secte.

L'histoire de W. Taft, fait "maçon à vue", à peine élu président est symptomatique.

Nous traduisons les principaux passages du rapport soumis, en 1830 à l'Association anti-maçonnique des Etats Unis. Bien que l'on en sache aujourd'hui beaucoup plus qu' alors sur les origines de la Maçonnerie moderne, ce

rapport, très peu connu en Canada, est cependant d'une véracité générale prouvée largement par les recherches postérieures :

QUAND ET OÙ COMMENÇA LA FRANC MAÇONNERIE

"L'origine d'une institution terrestre n'en détermine pas toujours le caractère, mais quand l'orgueil d'une haute naissance et d'ancêtres illustres est invoqué par un enfant trouvé, cette prétention indique le caractère du "marmot" (*banling*) et prouve qu'il manque à la fois de vertu et de sincérité.

"La Franc-Maçonnerie a commencé en Angleterre.

"Elias Ashmole, le dernier des Rosicrucians (Rose-Croix...secte fondée par Valentin Andrea, pasteur luthérien allemand au commencement du XVII^e siècle, issue des Templiers apostats probablement) et "alchimiste" (c'est-à-dire : occultiste, adonné à la Kabbale juive, à la nécromancie, etc.) fut admis aux privilèges (*freedom*) de la Compagnie des maçons constructeurs (*operative masonry*) de Londres en 1646. Il mourut en 1692 (A cette époque l'Orangisme commença la transformation des guildes de maçons francs, tombées en décadence. Guillaume d'Orange leur donnait, en 1693, une Constitution anticatholique.) Robert Plot, bibliothécaire d'Ashmole, parle dans son "Histoire naturelle de Staffordshire", de la coutume d'admettre dans la corporation des maçons francs des hommes étrangers à l'architecture et de volumes en parchemin contenant l'histoire et les règles de l'ordre des maçons francs. Ces volumes mentionnent aussi leurs secrets que personne ne pouvait connaître qu'eux seuls". (C'étaient les secrets professionnels communs à toutes les Guildes du moyen-âge). Plot ajoutait : "J'ai des raisons de suspecter ces "secrets" (tels qu'ils avaient été défigurés) qui sont probablement aussi mauvais que le mystère dont s'entoure l'Ordre. Je n'ai jamais rien trouvé de plus faux et de plus incohérent". (Déjà alors la secte usait de cette incohérence pour dépister les "profanes").

"Le livre de Plot publié entre 1666 et 1696 contient à notre connaissance la plus ancienne mention imprimée des secrets maçonniques. Ni Shakespeare ni Butler ne font aucune allusion à la Franc-Maçonnerie". (Elle existait cependant du temps d'Elizabeth, mais elle était si bien cachée que les grands auteurs contemporains pouvaient l'ignorer). "Les auteurs de romans et de chansons ne la citent dans aucun ouvrage du XVII^e siècle pas plus que Milton, Dryden ou Addison.

"La Maçonnerie cessa d'être embryonnaire dans la *Taverne du Pommier*, (*Apple Tree Tavern*) Covent Garden, Charles Street, à Londres. C'est là qu'elle prit sa forme régulière, le 24 juin 1717, quand les Frères des "quatre seules loges du Sud de l'Angleterre", élurent A. Sayer, par une majorité de mains levées, comme premier Grand-Maitre des Maçons". (Voir Anderson's *Constitutions de la Maçonnerie* 2^e édition p. 109. *Preston, Histoire de la Maçonnerie*, édition Richard p. 167. Smith Lawrie, Scott et autres auteurs maçonniques. C'était la mise en forme définitive de la Maçonnerie orangiste, fondée en 1693).

"Cette Grande Loge (de 1717) prétend que sa suprématie est reconnue par le corps entier de la Fraternité sur la terre (voir l'inscription latine gravée sur la plaque posée en dessous de la pierre fondamentale du *Freemason's Hall*, de Londres en 1775, mentionnée par Preston p. 310 et Smith p. 83).

"C'est à cette Grande Loge et aux

Loges qui s'érigèrent à York, Kilwinning et Edimbourg, à l'imitation de celle de Londres que nous sommes à même, en suivant les auteurs maçonniques, de rattacher toutes les parties de la Maçonnerie actuellement répandue aux quatre coins du monde." (Ces auteurs sont : Anderson, Scott, Smith, Preston, Robinson et autres)...

"La Grande Loge d'Angleterre, par un traité fait avec celle d'Allemagne, (fondée par les émissaires anglais) daté de Berlin 20 octobre et Londres 30 novembre 1773, confirma, en faveur des Grands Maîtres dans les divers Etats d'Allemagne, les privilèges maçonniques antérieurement conférés par la Grande Loge d'Angleterre et donna à la dite Grande Loge d'Allemagne la suprématie sur les loges de ces divers états, moyennant le paiement de 25 livres sterling (125 dollars) payables annuellement à la Grande Loge d'Angleterre en signe de vasselage). Le traité est publié dans le volume in-8^e de Smith sur la Maçonnerie p. 188.

DANS QUEL BUT LA MAÇONNERIE A-T-ELLE ÉTÉ INSTITUÉE ?

"La Maçonnerie a été instituée pour tromper les simples, au profit des rusés. Ce but a été poursuivi constamment jusqu'à ce que les FF. aient conquis outre les mitres et les couronnes de la Maçonnerie, une influence politique correspondant à leur prétention d'exercer un pouvoir impérial."

Cette réponse est incomplète. Elle ne touche qu'au rôle de fourberie hypocrite joué par les Loges pour arriver à s'emparer de la puissance politique. En 1830 on n'était pas encore suffisamment informé aux Etats-Unis sur le but principal de la Secte : destruction intégrale du Catholicisme, du Christianisme et de tout l'ordre social ou politique fondé sur le Christianisme c'est-à-dire sur le règne de Dieu. On n'avait pas encore pénétré l'athéisme satanique et fondamental qui caractérise par excellence le Maçonnisme.

Les Pike, les MacKey et *tutti quanti* n'avaient pas encore paru et les secrets les plus occultes de la secte n'avaient pas encore été divulgués aux "profanes."

Continuons la traduction :

QUELS ONT ÉTÉ LES PROGRÈS DE LA MAÇONNERIE ?

"John, duc de Montague, fut choisi comme le premier noble élu "Grand Maître des Maçons" anglais en 1721. (Voir Anderson : "Constitutions de la Maçonnerie". Ce premier document imprimé de la Fraternité parut en 1723."

Il est bon de noter ici qu'on ne savait pas encore en Amérique, que le premier ouvrage maçonnique imprimé clandestinement à Londres, est intitulé : *Panthéisticon* et qu'il date de 1720.

L'auteur du *Panthéisticon*, qui dévoilait aux vrais "initiés" le fond du prétendu "désisme", dont il était l'apôtre en Loges est le F. M. anglais Toland qui, comme Voltaire, son disciple, était "l'ennemi personnel" de Jésus-Christ. Il faisait partie du syndicat de la "Libre pensée" d'alors, constitué par Bolingbroke, Collins, Tindall, Wolston, Anderson, Desaguliers, Georges Payne et autres fondateurs de la Grande Loge d'Angleterre. C'est probablement au F. Toland va-t-à l'ancien dans la *Taverne du Pommier* ou dans la *Taverne du Diable* (*Devil's*

Tavern), lieux de réunions ordinaires des FF.: de la Grande Loge, que le F.: Arouet (François) initié par les FF.: de Londres, en 1726, (Voir Condorcet : *Tableau des progrès* (maçonni-ques) de l'esprit humain) doit le blasphématoire mot des FF.: philozophes du XVIIIe siècle et de la Révolution française : "Ecrasons, Ecrasez l'Infâme"...

"Vers cette époque, continue le rapport que nous traduisons, Pope et Swith désignent la Franc-Maçonnerie en termes de mépris formel (Voir *Lettres de Pope*, tome II, et "Lettre de la Grande Maîtresse des franc-maçons femelles (sic) à G. Faulkoer, peintre." (*Œuvres de Swift*, vol. XII p. 331.)

"En 1726 des grands maîtres provinciaux furent désignés pour propager la Maçonnerie moderne dans les diverses régions de l'Angleterre, dans les Galles, à Gibraltar et tout autour du monde (voir Scott, Preston et Anderson.)

"Le 13 octobre 1730 la Maçonnerie fut dénoncée publiquement et sous serment par Samuel Pritchard, "un citoyen irréprochable de Londres" (Voir *La Maçonnerie disséquée* par S. Pritchard et Anderson : *Constitutions* 2e édition).

"La Maçonnerie fut implantée d'Angleterre à Boston en 1723, à Charleston (Etats-Unis) au Cap (Afrique) et en Ecosse (Grande Loge) en 1736. Elle fut proscrite en 1735 par la République de Hollande où l'avait introduite en 1728 lord Chesterfield, se couvrant de son immunité d'ambassadeur à La Haye. Elle fut aussi proscrite en France en 1737, en Italie et par le Pape en 1738 et par la République Suisse en 1745."

Notons que l'histoire des *Illuminés* du FF.: Adam Weishaupt, de Bavière, a échappé à l'attention des anti-maçons américains de 1830. Ces "Illuminateurs", avec les FF.: anglais préparèrent et hâtèrent l'explosion révolutionnaire de 1789-1793 organisée par les FF.: de France, dignes complices de la Grande Loge d'Angleterre. La conspiration des "Illuminés" de Bavière fut découverte en 1775, et la Maçonnerie y fut proscrite à la suite d'un procès célèbre. Mais les principaux FF.: illuminés, y compris Weishaupt prirent la fuite. Ce dernier reçut l'hospitalité et la protection de la maison de Saxe-Cobourg Gotha qui depuis lors a toujours joui de la reconnaissance et de la protection des Loges.

Nous ne suivrons pas davantage le rapport présenté au Congrès antimaçonnique de 1830, tenu à Philadelphie. Cela nous entraînerait loin des origines historiques de la Maçonnerie moderne.

Terminons en traduisant ce dernier passage :

"La Grande Bretagne a adopté, à l'égard de la Maçonnerie, à la fois la méthode protectrice et restrictive. Lors que le dernier roi était héritier apparent du Trône, il fut fait "Grand Maître". Mais le Parlement interdit l'augmentation du nombre des loges dans les trois royaumes unis. Il interdit aussi l'adoption de tous autres degrés autres que les trois premiers degrés ("Apprenti", "Compagnon", "Maître", esroqués des règlements primitifs des Corporations du moyen âge.) La loi porte la date de la 39e année du règne de George III et elle est encore en vigueur."

Beaucoup d'eau, — eau rougie de sang, eau faite de larmes et de boue à la fois— a passé sous les ponts de Londres, depuis 1717 et depuis George III. La tradition maçonnique s'est implantée en Angleterre comme aux Etats-Unis. Il n'est plus permis désormais aux successeurs de Guillaume d'Orange de ne pas appartenir à la Maçonnerie dont ils sont de gré ou de force les protecteurs—ou les protégés.

LUMEN.

A travers notre Courrier

LE BON COMBAT

D'un professeur de collège :

Au commencement de la nouvelle année, je sens le besoin de vous souhaiter force et courage pour combattre le bon combat. Je vous offre aussi mes meilleurs souhaits de bonheur et de prospérité. Il fait bon de se sentir les coudes dans la lutte que nous faisons tous au mal et à nos ennemis. Votre illustre père de regretée mémoire a laissé un fils digne de le remplacer ; Nous ne savions pas ce que deviendrait la *Vérité*. Nous le savons maintenant, et je ne crains pas de dire qu'elle est nécessaire plus que jamais. Sa marche vive et alerte n'a pas ralenti un seul instant. Vive nos journalistes catholiques ! Plus nous en aurons plus nous serons riches à cette époque de lâcheté et d'égoïsme...

UN VŒU NATIONAL

Un jeune religieux nous écrit :

Continuez à défendre la vérité contre ses ennemis, à la venger contre ses détracteurs. Vous ne sauriez croire quel immense service vous rendez à la jeunesse catholique, désireuse de se créer une saine mentalité, en démasquant l'hypocrisie de nos réformateurs modernes et de leurs instruments...politiques dont notre grande presse jaune n'est que l'écho trop fidèle. Au commencement de cette année, je forme un vœu pour ma race : c'est que votre excellent journal soit lu par toute notre classe instruite et notre jeunesse étudiante. Il formera chez tous un sens catholique et national. Hélas ! que notre patriotisme est aveugle ! Pour contrebalancer les récriminations provoquées chez ceux que votre vigoureuse campagne contre les sociétés neutres ou à tendances anticanadiennes-françaises — la *Chevalerie*, par exemple — met en lumière ou dérange dans leurs petites affaires, laissez-moi, Monsieur, vous citer un fait. Il vous fera toucher du doigt le bon effet de vos réclamations.

Tout dernièrement encore, un jeune religieux, prêtre, dont les talents promettent beaucoup, m'avouait, avec la meilleure franchise du monde, s'être trouvé bouleversé par vos articles contre la *Chevalerie*... Pourtant, les Chevaliers ne sont-ils pas reçus à bras ouverts dans la vieille province de Québec ? ... Aussi, avait-il résolu de s'affilier à cette société — idéale pour lui puisqu'elle avait les préférences de nos chefs, de Canadiens bons catholiques (!) n'est-ce pas ? De bonne foi, le cher Père s'est rendu à l'évidence...

Grâce à la *Vérité* ce vaillant religieux a vu clair et a compris le jeu dangereux de la *Chevalerie*. C'est une victime de moins.

LE LIBÉRALISME, VOILA L'ENNEMI !

Extraits d'une lettre d'un religieux canadien établi à Tournai, Belgique :

"Canadien (et même québécois) de naissance je le suis dans l'âme. Tout ce qui intéresse le bien de mon pays, m'intéresse moi-même. De plus, je suis un de ceux qui déplorent le mal que vous déplorez : celui de voir l'aveuglement de la presque totalité de nos compatriotes en face de nos plus terribles ennemis : le *Libéralisme* et la *Franc-Maçonnerie*.

J'ai été souvent à même, pendant mes années de collège, d'entrer en discussion sur ces deux plaies dont souffre depuis des années déjà notre nationalité canadienne-française. Presque toujours je fus traité d'exagéré et de plus catholique que le Pape. J'étais heureux de mériter ainsi d'être qualifié du même épithète que le rédacteur de la *Vérité*. D'un autre côté je déplorais du fond de l'âme l'ignorance volontaire de mes amis.

Et quand je vous voyais, il y a quelques mois, lutter avec tant d'énergie contre certains hauts placés, dénoncer tel ou tel délégué pour le 3e centenaire, dévoiler les menées clandestines de la F.: M.: au milieu des nôtres et être si peu compris je me rappelais une parole déjà entendue : "Aujourd'hui on ne souffre pas qu'on dise la vérité".

Maintenant que je suis sur la terre européenne, je ne cesse de penser au bon combat que vous menez chez nous. De plus en plus je m'aperçois qu'il faut détruire le libéralisme, car ce n'est qu'un moyen détourné de la F.: M.: pour atteindre son but. De cette façon elle peut agir sans être inquiétée.

N'avons-nous pas à craindre, nous Canadiens français, ce que M. Chs. Maignen, dans un article publié par votre journal le 1er février 1904, disait en parlant de la situation politique de la France :

"C'est le libéralisme qui a été le fléau du catholicisme en France pendant un siècle, c'est lui qui a rendu possible le triomphe de la franc-maçonnerie ; par conséquent tant qu'on prétendra sauver la religion en France par les idées et les méthodes libérales, les choses iront de mal en pis."

Mais il ne suffit pas de demander du secours au ciel "Aide toi et le ciel t'aidera" dit le vieux dicton.

BILLET JAPONAIS

Un de nos lecteurs, religieux franciscain, missionnaire au Japon nous écrit à l'occasion du nouvel an une lettre dont nous tirons les extraits suivants :

"Je me fais un devoir de venir vous offrir mes meilleurs vœux japonais de bonne année : *O medeto, shinnen o medeto gozaimasu* (Noble félicitations pour la nouvelle année).

"Les Japonais, le 1er janvier, courent les rues, un paquet, une boîte de cartes de visite à la main ; il semble qu'ils prennent la résolution de vider leur boîte dans la journée ; car, il n'y

a personne d'oublié. Mais ce n'est pas long. Voyez plutôt. On ouvre votre porte sans bruit et sans mot dire, on dépose sa carte, par terre, comme sur un plateau et c'est fait... à la prochaine année, pour recommencer la même singerie — c'est le cas de le dire.

"Ce peuple Japonais, par ces petits travers, montre combien tout est petit chez lui, tout, tout, les idées surtout....

"Cependant, je l'aime, ce peuple rieur et sans souci mais on l'aimerait gros comme son cœur, on n'en apprendrait pas sa langue plus vite.

"Ordinairement, on dit aux jeunes qu'il faut trois ans avant de pouvoir parler, non pas bien, mais de façon à se débrouiller, dans les circonstances ordinaires de la vie. Je n'ai pas encore terminé mes trois ans. Je suis seul prêtre avec une vingtaine de chrétiens...il faut que je bataille de mon mieux pour mon petit troupeau... et aussi pour ces païens sans nombre qui m'entourent.

"Vous voudrez bien me recommander à Dieu."

Ce missionnaire est un des nôtres ; il se dévoue depuis quelques années aux missions japonaises de Muroran Hokkaido desservies par des Pères Franciscains.

Réfutation du Mémoire irlandais

L'importante brochure contenant le fameux mémoire irlandais et la réponse documentée de chiffres et de faits irréfutables est maintenant en vente à notre librairie.

C'est une pièce à lire et à conserver. Au magasin 20 c. Franco 25 c.

LES REVUES

La *Revue du Monde Catholique*, sommaire du 1er janvier 1910 : Avis à nos lecteurs, La Direction ; *Documents*, nouvelle revue, Eugène Givélet ; Voix Canadiennes, Arthur Savaète ; Le Féminisme honteux, Théodore Joran ; Marmoutier au XIVe siècle (suite), Dom Rabory ; Deux Gascons à Oxford, Yves d'Aubières ; L'art de se faire Milliardaire (suite), Denans d'Artigues ; Le Clergé français d'aujourd'hui, M. Sicard ; Le Jardin d'Allah (suite), Vte M. du Fresnel ; Autour du Monde, Arthur Savaète.

La *Critique du Libéralisme*, sommaire du 1er janvier 1910 : Chasseur d'hérésies, Emm. Barbier ; Dom Guéranger et le libéralisme, Paul Dasnan ; "La pensée et l'affirmation catholiques" d'après M. E. Le Roy, St de Holland ; Soyons catholiques, Emm. Barbier ; Une interview épiscopale ; Une revue moderniste qui ressuscite ; Accusés de réception ; Le bon propos d'un divorcé ; Une cause matrimoniale.

Afin de nous rendre au désir de S. G. Mgr Bégin nous allons travailler à propager l'excellent *Manuel des Parents Chrétiens* de M. l'abbé Mailloux, édition préparée par M. l'abbé D. Gosselin. 65 c. franco, relié.

Voici ce que Mgr Bégin écrivait au sujet de ce livre :

"C'est mon désir formel que Messieurs les curés, vicaires et missionnaires s'emploient avec zèle à le propager dans les paroisses...et engagent fortement les parents chrétiens dont ils ont besoin pour se bien acquitter de leurs graves devoirs."

Les prétendus droits de la société moderne

La *Vérité* du 15 janvier rapportait, en la faisant suivre d'un gros point d'interrogation, la phrase suivante, écrite par M. Combes dans le *Journal* de Paris : " La société moderne avait, certes, le droit de dissoudre les Congrégations et de reprendre leurs inutiles réserves d'hommes et de richesses... " Je laisse de côté la calomnie renfermée dans la dernière partie de la proposition : il a été démontré, cent fois pour une, que, loin d'être inutiles, les réserves des ordres religieux ont été des agents incomparables de civilisation et de progrès. Sans ces précieuses réserves Combes ne jouirait probablement pas des clartés modernes, dont il est si fier, et dont il abuse si étrangement pour insulter ses bienfaiteurs ; car c'est aux ordres religieux, nul ne l'ignore, que le Moyen âge et tout l'ancien Régime durent la plupart des lumières qui dissipèrent peu à peu les ténèbres, dont nos rationalistes leur font si souvent un crime ; c'est près des ordres religieux que les souffrances humaines trouvèrent secours et apaisement...

Mais indépendamment de cette considération, quel droit peut bien avoir la société par le simple fait qu'elle est moderne au lieu d'être ancienne, par le simple fait qu'elle existe au 20ème siècle au lieu d'exister au 5ème ou au 6ème. Le sophisme est des plus grossiers et pourtant qu'il fait de dupes ! Nos ennemis, qui ont pris le mensonge pour leur arme favorite suivant le conseil de leur Patriarche Voltaire, le savent bien. Aussi n'est-il pas un abus qu'ils ne justifient par le simple vocabulaire *moderne* ! Suppression des ordres religieux, neutralité de l'école, séparation de l'Eglise et de l'Etat, que sais-je encore, tout cela, à les entendre, est exigé par l'esprit moderne, par la civilisation moderne, par les aspirations modernes, par la société moderne. Mais pour peu que nous y regardions de près, nous découvrons vite qu'il s'agit simplement des fantaisies très peu modernes de quelques tyranneaux, désireux d'abriter leurs violences et leurs haines sous le manteau complaisant de l'opinion publique. Voyez, par exemple, avec combien peu de justesse Combes en appelle aux droits de la société moderne pour excuser ses actes de cambriolage contre les Congrégations religieuses ?

Qu'est-ce qu'une société, moderne ou antique, sinon le groupement d'un certain nombre de familles reliées entre elles par une commune autorité, chargée de les guider plus sûrement vers leur fin temporelle ou éternelle ; enserées par les mailles d'un réseau administratif, propre à protéger leurs vies et leurs biens ; à favoriser l'expansion de leurs énergies et de leurs initiatives privées dans l'ordre et la paix. Protéger, aider les individus et les familles, tel est le but de toute société, de tout état !

Mais vouloir protéger là où il n'y a pas besoin de protection ; vouloir aider là où on n'a pas besoin d'aide, est un abus ; cela s'appelle empiètement, entrave ! Les familles se constituant en société ont cherché un secours ; elles

n'ont pas prétendu être absorbées par les détenteurs éphémères du pouvoir ; elles n'ont pas renoncé aux droits inhérents à la nature humaine, non plus qu'à un exercice légitime de leur liberté ; elles n'ont pas voulu se donner des chaînes et des geôliers. L'Etat qui représente la collectivité, n'a donc pas de droit en dehors de ceux que lui reconnaît l'ensemble des familles et des individus qui le composent. Supposé qu'à part une infime minorité tous les pères de famille d'une société moderne queiconque aient clairement manifesté leur désir que l'administration publique prenne à sa charge l'éducation de tous les enfants de la nation, l'Etat serait justifiable de s'attribuer le monopole de l'enseignement. De même supposé que le peuple entier ait exprimé la volonté de voir dissoudre toutes les Congrégations religieuses, on pourrait et on devrait regretter l'égarement d'un tel peuple ; mais il faudrait reconnaître que la vie n'y serait pas tenable, que les disciples du Christ n'auraient qu'à secouer la poussière de leurs pieds sur un sol habité par des citoyens à idées aussi fausses : on serait mal venu de lancer la pierre aux gouvernements simples exécuteurs de la volonté populaire.

Seulement qui ne voit qu'une semblable unanimité ne s'est jamais rencontrée sur aucune question dans une société de 40 millions d'habitants, comme la France. Elle ne s'est pas rencontrée en tous le cas sur la dissolution des Congrégations religieuses ; encore moins sur l'accaparement de l'enseignement par l'Etat.

Outre que religieux et religieuses, au nombre de plus de cent mille, formaient déjà une minorité non négligeable du peuple, on n'ignore pas que consultés par Waldeck-Rousseau sur l'opportunité d'accorder ou refuser l'autorisation aux Congrégations, les Conseils municipaux se prononcèrent en très grande majorité pour l'affirmative. On n'ignore pas davantage que en dépit des entraves mises à l'enseignement libre, en dépit de l'obligation de payer deux fois (une fois pour l'école de l'état, une seconde fois pour l'école libre) la moitié des enfants de France, avant la dissolution des congrégations religieuses enseignantes, se trouvaient dans les écoles soutenues par l'initiative privée. Un grand nombre s'y trouvent encore malgré les nouveaux obstacles, qui entravent leur fonctionnement.

Nous voilà instruits sur la signification de ces exigences de la société moderne, de l'esprit et de l'idéal modernes, cela veut dire dans la bouche de Combes et compères : les exigences de la société de gens, comme nous ; les exigences d'un esprit et d'un idéal semblables aux nôtres. Cela ne suffit pas pour accorder à l'Etat le droit de dissoudre des associations issues du légitime usage de la liberté des citoyens. Si les hommes au Pouvoir passent outre, ils sont simplement des tyrans. Mais patience ! D'autres viendront pour qui ne seront pas suffisants les droits de la société qui a dispersé les Congrégations religieuses : ils prétendent que la société moderne, telle que gouvernée par eux, a parfaitement droit de supprimer les héritages, la propriété, la famille. Ils ne feront que

pousser à leurs conséquences logiques les principes des odieux bourgeois, violateurs effrontés de la plus élémentaire justice à l'égard de la portion privilégiée du troupeau de Jésus-Christ ! Ce sera le chatiment.

G. R.

" La Nouvelle Histoire " DE M. DAVID

Monsieur L. O. David vient d'ajouter un nouveau volume à la série par déjà trop longue de ses ouvrages : l'*Histoire du Canada depuis la Confédération*.

Les idées libérales de " l'ami de cœur " du grand sir Wilfrid sont bien connues.

Qui ignore les prouesses de l'ancien rédacteur de la *Tribune* de Montréal ? Qui ignore les méfaits de l'auteur des *Patriotes de 37*, de *Mes Contemporains* et du *Clergé Canadien* ?

Par charité (la répétition de l'histoire du bon larron est dans l'ordre du possible), nous entretenons, cette fois, quelque espoir, qui sait, l'expérience, l'âge, sont parfois sages conseillers. Illusions !

M. David est toujours le même. Toute sa vie, libéral enragé, il entend mourir " libéral impénitent ". Son dernier livre en est une preuve irréfutable.

Loin de moi, l'idée de passer au crible de la critique ces 250 pages de *bavardages historiques*. A quoi bon pareille dépense de temps et de papier. On me permettra quelques extraits à l'appui de mes avancés ; il n'y a que l'embarras du choix.

M. David, à ses heures, s'affirme catholique presque intégriste avec des larmoiements même ; cependant il faut voir comme le libéral en lui est bien vivant : après un exposé partial de la scandaleuse révolte de l'Institut Canadien, après un récit à sa manière de l'affaire Guibord, où le sympathique sénateur nous parle " de coups mortels " que le clergé porta au parti libéral... " d'intervention même exagérée et " violente du clergé dans la politique " H. C. 118 — savez-vous quelle est sa conclusion *logique* ? Devinez. Vous n'y êtes pas. La conclusion logique — moi qui croyait que M. L. O. n'avait pas de logique — de cet épisode émouvant des troubles religieux du Canada, est que " dans les *questions mixtes* (sic), " où le *civil* et le *religieux* sont *mêlés* " (par les libéraux, oui) — où l'*Eglise* " et l'*Etat* ont tous deux des droits — c'est le sénateur qui parle — " de pareils " conflits sont regrettables ". Sortez votre mouchoir rouge L. O. — (123.) Voilà.

Au fond, cette affaire Guibord, n'est ni plus ni moins que la mise en pratique d'une doctrine condamnée : " la supériorité de l'Etat sur l'Eglise ". Un tribunal laïque, juger de la portée d'une peine ecclésiastique — quelle absurdité libérale !

Eh bien ! le catholique David, n'a pas un mot de blâme, pas un reproche à l'adresse des acteurs de cette affaire scandaleuse et impie.

Encore mieux à la page 151.

"Ils (les programistes) demandèrent à Chapleau d'amender les lois du pays

de façon à assurer pour toujours le principe des *immunités du clergé* et de soustraire les prêtres (eu tant que prêtres) à l'autorité des tribunaux civils." *Demande extraordinaire* ! prétention exagérée ! (161) s'écrie le sénateur.

Immunité, inviolabilité du prêtre dans sa personne, ses actes, ses biens, " demande *extraordinaire* ", " *prétention exagérée* ", allons donc ! Mais c'est là l'enseignement traditionnel de l'Eglise, c'est la doctrine professée par tous les Papes, les Pères et les Docteurs, M. David et ses compères exceptés. Oui les immunités cléricales sont de droit *divin et humain*, les peines les plus sévères sont encourues par leurs violateurs. Relisez, M. L. O. à tête reposée la constitution " *Apostolica Sedis* " 1869.

Plus loin le monsieur est ineffable. " *L'immixtion* du CLERGÉ dans la politique devait encore soulever des tempêtes violentes... " 164. *Le clergé*, pas quelques prêtres, quelques individus, tout le clergé : prêtres, religieux, évêques, vous êtes des fauteurs de révolte, les libéraux, des agneaux ; leur étrangement des catholiques de l'Ouest en est une preuve évidente, pas vrai ?

Qui, dans ces quelques citations, ne reconnaît pas le David de 1880-96. Est-il changé ? Un peu de fard, quelques cheveux en moins, voilà tout. Oh ! quand un homme a été une fois piqué par le libéralisme, c'est indélébile.

M. L. O. David, souffrez qu'on vous dise vos vérités : les coups d'encensoir du galant Gonzalve Desaulniers ont dû vous éblouir, votre *Histoire du Canada* est un livre trop peu exempt de libéralisme et il a la valeur de vos autres ouvrages historiques.

Il était important de mettre le lecteur en garde contre les infiltrations libérales de l'auteur.

Chose étrange, une grande maison catholique de Montréal, fait une réclame sans réserve en faveur d'une pareille marchandise. Le libéralisme partout.

Une étude approfondie — par une plume rompue au métier — des *histoires* de M. David serait une œuvre éminemment catholique et nationale. Il est temps qu'on démolisse cet échafaudage des écrivassiers de l'école Langelier et David.

JEAN-BAPTISTE

LE " PAYS "

Le groupe Langlois a son organe. Le premier numéro du *Pays* a paru samedi dernier.

Cette feuille d'*émancipation* est publiée par une *société anonyme*. Pas un nom responsable n'apparaît dans le premier numéro.

Derrière les masques et les faux nez on reconnaît cependant certains individus. Mais peu importe les personnalités, ce sont les idées que nous combattons tout d'abord. Inutile d'ajouter que les idées à combattre fourmillent dans les quatre pages du *Pays*.

La plus importante manifestation de la libre pensée impie est sans contredit l'apologie des funérailles civiles d'un baptisé, odieusement apprêtée avec des paroles évangéliques. Puis viennent les éloges aux grands hommes tels que

Godfroy Langlois bien connu et J. L. Perron, "un esprit ouvert aux saines idées du progrès", un homme ayant "le talent, l'énergie et l'autorité nécessaires pour tenir en échec les castors, petits et grands..."

Le Pays a pris à son compte tous les dadas de M. Langlois : uniformité des livres, enseignement gratuit, obligatoire, création d'un ministère de l'Instruction publique.

Les buvetiers et les marchands d'alcool sont les enfants gâtés de la boutique.

Quant au programme il est fort vague, mais tous ceux qui voient clair comprennent que c'est le *rougisme* qui entre en scène.

Heureusement la presse catholique n'a jamais été plus forte et mieux préparée à la guerre.

ADDITION

Nos lecteurs voudront bien ajouter à l'important mémoire de M. Joseph Bégin que nous publions ailleurs les lignes suivantes qui font partie du texte présenté aux commissaires royaux. Avant le sixième paragraphe il faut intercaler ceux-ci :

Quant à l'autre partie de votre mission, concernant la nomination ou l'élection des Commissaires d'écoles, la charte spéciale de la Commission scolaire de Montréal étant abrogée par la dissolution ou l'abolition de celle-ci, les commissions scolaires paroissiales tomberaient sous la régie du code scolaire de la province de Québec. Ainsi serait résolue, à la satisfaction générale, cette autre question.

Mais, si la Commission scolaire de Montréal était maintenue avec ses mêmes pouvoirs et son même champ d'action, il va sans dire que nous préfererions de beaucoup le mode actuel de nomination de commissaires à celui proposé par M. Langlois à la Législature de Québec et par quelques-uns de ses amis à Montréal.

L'élection des Commissaires faite par le peuple, pour une grande cité comme Montréal où les représentants de l'Eglise seraient noyés dans la marée montante du socialisme, du magonisme et de toutes les idées subversives de l'un et de l'autre, ouvrirait la porte de l'école, sanctuaire sacré de l'enfance, à tous les caprices des foules inexpérimentées en matière scolaire et trop souvent travaillées par des promoteurs de soi-disant réformes qui, si elles étaient mises en pratique, nous mèneraient à l'anarchie scolaire.

Il faut mettre l'enseignement catholique à l'abri des coups hardis. Ce devoir nous incombe à nous pères de famille. Il incombe aussi à l'Etat dont vous êtes ici les représentants et qui doit nous protéger au besoin contre les surprises d'ennemis d'autant plus redoutables qu'ils trament dans l'ombre leurs plans d'attaques pour les exécuter lorsque, entrés dans la place, ils sont certains de ne plus rencontrer de résistance notable.

Les échecs subits par le règlement Carter, que les amis de la tempérance et les honnêtes gens ne parviennent pas à faire adopter en troisième lecture, prouvent bien que Montréal est aux mains des buvetiers et des marchands de gin. Les élections municipales fournissent une bonne occasion de donner un formidable coup de balai au profit de la tempérance.

A Québec, l'échevin Jobin a fait adopter en première lecture une motion demandant l'ouverture des buvettes à 7 heures du matin au lieu de 6. Les buvetiers font du mauvais sang.

Les Caisses Populaires ET LA TEMPERANCE

Elle bat son plein cette campagne contre l'intempérance.

De toute part, la lutte se fait de plus en plus âpre.

A l'heure qu'il est, les villes de Québec et de Montréal sont dans une crise dont nous ne connaissons trop le développement. Que diriez-vous si je venais me jeter dans cette mêlée?... Que diriez-vous, si je venais vous démontrer que la fondation de Caisses Populaires serait un puissant moyen de terrasser l'ennemi ?

Sans plus de cérémonie, j'entre en matière.

Le motif religieux, la conservation personnelle, le sentiment national si beaux soient-ils, ne suffisent pas à l'ivrogne pour l'empêcher de boire. Et pourquoi ? D'abord, parce que l'ivrogne ne voit pas dans ces motifs un dommage immédiat, ensuite, parce que le cultivateur, l'ouvrier, le professionnel même n'a pas l'habitude de l'économie ou de la prévoyance.

Les temps sont bien changés. Autrefois, on confiait au bas de laine, au vieux coffre de bois, des milliers de sous, d'écus, de vieilles piastres françaises. Mais aujourd'hui, c'est autre chose. De l'argent dans la maison, surtout de l'argent dans le gousset, ça brûle !!! Il faut faire rouler l'argent... même les sous ; comme pour les recueillir ces sous les institutions manquent, ils roulent... dans la caisse des hôteliers.

C'est la mode voyez-vous !... Eh bien ! remplaçons les buvettes par des Caisses Populaires et nous la changerons la mode. Les dames la changent bien vingt fois l'an — à part les quatre saisons — et il semble qu'elles ne s'en portent pas plus mal...

Et pour nos jeunes donc... pour ceux qui étant au début de la vie n'ont pas encore contracté l'habitude de boire, de quel secours les Caisses Populaires ne leur seraient-elles pas ?? Les uns commencent à boire par vantardise, par vanité, pour montrer qu'ils gagnent de l'argent et qu'ils savent le dépenser ; pauvres jeunes insensés ! La fameuse traite en fait entrer nombre d'autres dans la voie de l'intempérance.

Leurs aînés payent la traite, ils font comme eux !...

Ah ! si nous avions partout des Caisses Populaires nous aurions vite fait de changer ce courant. Dès le bas âge nous ferions déposer à nos enfants quelques sous d'abord aux Caisses d'Épargne scolaires.

Puis, devenus jeunes gens, et avant que le goût de l'alcool se développe en eux, ces enfants auraient l'habitude, presque la passion de l'économie ; ils sauraient où placer leur argent souvent si péniblement gagné, en le déposant au fur et à mesure à leur Caisse ; ils n'auraient plus l'occasion de le dépenser. Citez-moi un ivrogne qui va retirer son argent à la Banque pour le boire ? Sans compter cette louable émulation qu'auraient ces jeunes gens à entretenir leur livret de Caisse bien garni !

Pourquoi le goût de l'épargne ne deviendrait-il pas un besoin, ne se dé-

velopperait-il pas ? Vous savez si celui de l'alcool se développe rapidement.

A mon humble avis, au congrès de Tempérance il faudrait faire entrer l'œuvre des Caisses dans le programme. Ce serait un puissant moyen d'endiguer ce flot montant de l'intempérance. Ce serait un levier de plus pour renverser cet édifice alcoolique construit des larmes, de l'honneur et du sang de nos compatriotes, soutenus par nos marchands de boissons, nos buvetiers de tout calibre qui veulent coûte que coûte tenir notre peuple sous le joug de l'intempérance pour vivre de leurs sueurs — ou pour vivre à rien faire.

J. P. LEFRANC.

BOUCHE-TROUS

Le Canada semble avoir conservé le culte de la science ! ! que M. Langlois lui avait inculqué. C'est ce journal qui reçoit les confidences de l'*Alliance scientifique universelle*. Il nous apprend que la crise que cette association vient de subir, au lieu de l'abattre, n'a fait que lui communiquer plus de vigueur et plus de résistance.

La petite phrase suivante laisse voir que la crise a été plus profonde qu'on le supposait :

"Le Comité accepta la démission du lieutenant-gouverneur et des autres membres du Comité, lesquels, furent remplacés immédiatement."

Tiens, il y a donc eu plusieurs démissions parmi "les membres du comité". Les braves gens sont plus nombreux qu'on ose l'espérer. Tant mieux. C'est à cette séance qu'on a choisi entre autres bouche-trous S. E. le gouverneur général.

L'Alliance a créé des délégations pour les comtés de Mégantic et de Brome. Qu'on se tienne donc prêts à bas pour recevoir ces savants comme ils le méritent.

Les persécuteurs complotent

La *Semaine religieuse* de Cambrai nous apprend que le mois dernier, M. Aulard menaçait du bannissement les Evêques qui s'étaient permis de condamner ses livres. Quelles raisons nos gouvernants pourraient-ils invoquer pour expulser nos Evêques du territoire français ?

L'organe de M. Briand, *Les Nouvelles*, donne cette réponse :

"Le gouvernement n'aurait qu'à utiliser la jurisprudence admise par tous les tribunaux étrangers et par le tribunal de la Seine, depuis le jugement de l'été dernier dans le procès de l'abbé Pérot contre l'archevêque de Paris. On sait que ce jugement considère l'Eglise catholique comme une association de fait, ainsi que font pour les autres Eglises tous les tribunaux des autres pays. Si l'Eglise est une association de fait, elle relève de la loi sur les associations. Et si elle a des chefs, des administrateurs étrangers, elle est une association étrangère. Et le gouvernement peut, comme telle, la déclarer dissoute et liquider ses biens et fondations, comme il peut expulser individuellement ses membres étrangers."

Ainsi, la Franc-Maçonnerie gouvernementale, ajoute notre confrère, place dès maintenant les Evêques de France

en présence du dilemme que voici :

Ou la rupture avec Rome !

Ou la dissolution de l'Eglise de France, la spoliation de ses derniers biens et le bannissement des Evêques !

Ces menaces concordent bien avec certaines déclarations louches où M. Briand, parlant du haut de la tribune du Palais Bourbon, invitait le clergé à "se libérer" de la servitude romaine. Nous voici maintenant avertis de la sanction que le président du conseil compte donner à ses menaces."

EN CAMPAGNE

M. Bourassa doit tenir une grande assemblée ce soir (jeudi) au Monument National à Montréal. Il discutera la question de la marine qui se rattache à celles de l'impérialisme et du militarisme.

Il est aussi question que M. Monk et quelques amis parmi lesquels on nomme M. Bourassa tiendront des assemblées publiques pour exposer leurs vues sur le projet Grey-Laurier-Borden.

EN ANGLETERRE

On s'attend généralement à la victoire des libéraux auxquels se sont joints les ouvriers et les nationalistes. Les unionistes ont fait des gains importants.

A l'heure actuelle il y a 146 ministériels élus (libéraux, ouvriers et nationalistes irlandais) et 120 unionistes. Les sièges aux Communes sont au nombre de 670.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur la lettre des évêques anglais aux électeurs catholiques.

MARINE

M. Laurier a présenté son projet de loi de marine. D'après les comptes rendus des journaux ce bill serait la pire des trahisons. Nous attendons le texte officiel.

Revue Canadienne, sommaire de janvier 1910 : Symbole (poésie), Fr. Valentin-M. Breton ; Un médaillon de Jacques Cartier, John M. Clarke ; Le Centurion et ses critiques, A.-B. Routhier ; L'Eglise et l'éducation, Philippe Perrier ; L'œuvre post-scolaire, Athénaïs Bibaud ; Causerie scientifique, Joseph Schmitt ; A travers les faits et les œuvres, Thomas Chapais ; Chronique des revues, Elie-J. Auclair ; Notes bibliographiques, ***.

Monsieur l'abbé Leonardo Mazzietta, ancien desservant des Italiens, à Montréal, décédé le 17 du courant, était membre de la société d'une messe (section provinciale.)

Eug.-C. LAFLAMME, Ptre,
Secrétaire.
Archevêché de Québec.

Nous venons de recevoir une nouvelle consignation du livre de M. H. Roulland, *Rectification du vocabulaire*, leçons pratiques de français. Cet ouvrage illustré de 109 gravures a été approuvé comme livre du Maître, par le Comité Catholique du Conseil de l'Instruction Publique.

En librairie \$1.00, franco \$1.10.

Nous avons maintenant en vente la nouvelle édition du *Petit catéchisme de Tempérance et de Tuberculose* d'Edmond Rousseau. Cette édition est approuvée par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. 10 c. en librairie ; 12 c. franco.

LA REFUTATION

FAITS ET CHIFFRES

III

LETTRE IRLANDAISE

“ Votre Eminence peut aussi avoir observé, durant son séjour au Canada, que dans un pays mixte un évêque canadien-français n'exerce jamais pour le bien de l'Eglise, la même influence qu'un évêque d'origine anglaise ou irlandaise. La liste des convertis, dans un diocèse où le clergé est canadien-français, sera toujours petite, nos frères séparés n'y trouvent point le commerce intime que leur offrirait un clergé de langue anglaise. Ces diocèses sont privés de toutes donations aux établissements d'instruction publique pour la raison que les Canadiens français ne contribuent pas à ces donations et que les Catholiques de langue anglaise ont un idéal très différent en matière d'éducation. ”

REFUTATION :

Dans le texte ci-dessus, on remarquera surtout quatre allégations, savoir :

1° Un évêque canadien-français, dans un pays mixte, n'exerce jamais la même influence salutaire qu'un évêque de langue anglaise.

2° La liste des convertis, dans un diocèse où le clergé est canadien-français, sera toujours petite.

3° Un prêtre irlandais gagnerait beaucoup plus de protestants à l'Eglise.

4° Les Canadiens français ne contribuent pas aux établissements d'instruction publique.

Quelques mots sur chacun de ces quatre points :

1° Quelle influence sociale comparable à celle qu'ont exercée dans des circonstances particulièrement difficiles, v. gr., nos évêques français ou canadiens-français : nos Briand, nos Plessis, nos Bourget, nos Taché, etc. ? Qu'on se rappelle leurs actes, leur vie ! Quels prélats de langue anglaise auraient exercé une influence plus grande, aussi grande même, sur l'opinion publique et sur les gouvernements canadiens et les représentants de la Couronne d'Angleterre en ce pays ? Nos évêques ont su arracher à l'Angleterre une liberté religieuse qu'elle nous avait positivement promise sans doute mais qu'elle refusait d'accorder en pratique. Et quel évêque de langue anglaise aurait pu créer dans tout le Canada, dans les villes et les campagnes un mouvement en faveur du Saint-Siège tel que celui de nos zouaves pontificaux ? Et que n'a pas fait tout récemment encore l'illustre Mgr Taché, un autre Canadien français, lors des troubles du Nord-Ouest en 1870 ? Et, dans la question vitale de nos écoles, qu'ont fait les évêques de langue anglaise pour défendre les droits de l'Eglise et des catholiques, les droits des minorités et des faibles, brutalement assaillis par le fanatisme et lâchement sacrifiés par des catholiques de nom ? Qu'ont-ils fait, comparé à ce qu'ont fait la plupart de nos évêques français et canadiens-français ?

Tous les gens bien renseignés du pays, tous les observateurs tant soit peu attentifs et impartiaux savent à quoi s'en tenir là-dessus ; oui, tous, excepté ceux qui ont des yeux pour ne point voir ou qui se laissent aveugler par l'ambition, les intérêts matériels ou la passion politique.

2° Quant aux convertis, un fait qui n'est pas connu de tout le monde, nous l'avouons, mais qui n'est pas moins vrai pour cela, c'est que la liste des protestants qui doivent leur conversion au ministère du prêtre français ou canadien-français, l'emporte de beaucoup sur ceux qui sont attirés à la Foi catholique par le prêtre de langue anglaise : c'est le cas dans le diocèse

d'Ottawa, par exemple, un milieu mixte assurément et où se trouve un clergé de langue française en immense majorité. Nous avons l'explication de ce fait dans un autre fait bien connu : règle générale, les protestants se présentent plus volontiers aux prêtres français ou canadiens-français, parlant leur langue, qu'aux prêtres irlandais.

3° En outre, il n'est pas rare qu'un prêtre, surtout un prêtre irlandais, perde plus qu'il ne gagne dans ses rapports d'amitié avec les protestants. Il est exposé à faire des concessions même parfois en matière de doctrines, afin de se faire pardonner son origine et d'acquiescer une certaine popularité parmi des gens peu favorables à l'Eglise ou dominés par l'esprit du monde.

Que si le clergé canadien-français ne favorise point, décourage au contraire les rapports fréquents et non nécessaires de nos laïques avec les protestants, est-ce un mal ?

N'est-ce pas plutôt un bien et un grand bien, dont il serait juste de lui tenir compte, au lieu de l'en blâmer ? On sait assez ce qui résulte fréquemment, presque toujours, de ces rapports.

Les conséquences ordinaires, une longue expérience l'a démontré, sont, chez les catholiques, un affaiblissement de la Foi, l'indifférence religieuse, puis une foule d'idées fausses, le fléau des mariages mixtes et souvent l'apostasie. N'est-ce pas principalement le résultat de tels rapports qui a amené la défection de tant de catholiques chez nos voisins des Etats-Unis, des 20 à 25 millions de catholiques dont l'Eglise américaine pleure aujourd'hui la perte ?

4° Mais ce qui surpasse peut-être toutes les accusations portées par les Irlandais, c'est celle qui tendrait à faire croire que les Canadiens français ne contribuent rien ou presque rien en faveur des établissements d'instruction. Pourtant il suffirait d'ouvrir les yeux pour voir ici les nombreuses preuves de la générosité des Canadiens français sous ce rapport.

Sans compter les autres maisons d'éducation presque sans nombre où enseignent non sans succès des Religieux et des Religieuses dans la Province de Québec (Canada français), il serait à peine possible d'énumérer ici tous les établissements d'instruction fondés et maintenus par les Canadiens français : car, sans parler des séminaires de Québec et de Montréal, les Canadiens français peuvent regarder comme étant bien à eux les séminaires ou collèges de Nicolet, de St-Hyacinthe de Ste-Anne de la Pocatière, de Rimouski, des Trois-Rivières, de Chicoutimi, de Lévis, de Ste-Thérèse, de St-Laurent, de l'Assomption, de Sherbrooke, de Joliette, de Valleyfield, de Rigaud, de Ste-Marie de Montréal, de St-Boniface : autant de maisons très prospères sous le rapport matériel comme sous le rapport des études et du nombre des élèves qui les fréquentent. On pourrait en dire autant du collège de Loyola, de Montréal, établi pour les Irlandais, mais non avec leur argent ; du collège d'Ottawa — devenu université, — fondé par les Pères Oblats presque exclusivement avec l'argent français et canadien-français. On peut mentionner aussi avec éloge les collèges de St-Dunstan et de St-François-Xavier, fondations écossaises ; de même les trois collèges fondés par les Académiciens à Memramcook, à Church Point et à Caraquet, dans les Provinces Maritimes.

Mais où sont les collèges ou séminaires fondés par les Irlandais dans toute l'étendue du Canada ? On n'en trouve guère. Les collèges de St-Michel à Toronto et de l'Assomption à Sandwich, sont plutôt des fondations françaises ; et le collège St-Jérôme à Berlin, Ont., est une fondation allemande. Enfin on a beau chercher, on ne trouve nulle part au Canada un seul collège fondé par les Irlandais, si ce n'est peut-

être celui de Regiopolis, à Kingston, fondé depuis plus de 40 ans et qui n'a que trois classes de latin.

Resterait à parler de l'idéal anglais ou plutôt irlandais en fait d'éducation : l'occasion se présentera plus loin.

Cet "Almanach du peuple"

Avez-vous feuilleté l'an dernier et cette année l'*Almanach du peuple* de la librairie Beauchemin ? On pourrait désirer que cette respectable librairie usât un peu moins de termes anglais dans ses catalogues de fournitures : on n'y voit que "ledger" — "twin lock" — "les encres blue black Antoine" (encres fabriquées en France, s. v. p.) etc., etc.

Mais surtout que penser de la délicate et ineffable réclame que ledit almanach publie en faveur du *Canada* ? Voyez, page 27.

"Lisez-vous le *Canada*, l'organe idéal des familles.

"Le *Canada* est reconnu aujourd'hui comme le mieux informé et le mieux rédigé de tous les journaux français du pays.

"Sa rédaction politique, ses reproductions littéraires, ses pages féminines, sa collaboration, son service de nouvelles en font un organe très recommandable et très intéressant.

"Le *Canada* s'applique surtout à développer dans le peuple le goût de l'instruction et de la saine littérature française."

Et comme dernière recommandation l'*Almanach du Peuple* nous donne le nom du directeur du *Canada*, le vénérable M. Godfroy Langlois. Depuis, il est vrai, le *Canada* a changé de directeur, mais il ne faut pas oublier que c'est le procès de l'*Almanach du Peuple* que nous faisons.

Ainsi donc le *Canada* sous M. Langlois était "l'organe idéal des familles, le mieux rédigé des journaux français du pays,.... Organe très recommandable et très intéressant... qui s'applique surtout à développer dans le peuple le goût de l'instruction et de la saine littérature française."

Pour qui connaît les bassesses et les vilénies de cette feuille montréalaise, lire pareille réclame dans l'*Almanach du peuple*, c'est renversant.

Mais ça paie ! donc c'est fort licite pour la morale moderne.

Faut-il attendre qu'un journal soit excommunié du haut de la chaire (comme la *Dépêche* de Toulouse) pour cesser de le patronner ?

Il nous semble que la librairie Beauchemin a mal compris ses intérêts véritables. Il est bien vrai qu'elle a retiré quelques gros sous de la réclame ébouriffante faite au journal de M. Langlois, mais il est certain, d'un autre côté, que bien des braves gens, de gros clients comme les curés et les communautés religieuses ne lui pardonneront pas cette incartade.

Les vrais catholiques n'admettent point la devise chère à nos tenants du mercantilisme : *Virtus post nummos*.

ARGUS.

Monsieur l'abbé Narcisse Gagnon, ancien curé de Sainte-Flavie, diocèse de Rimouski, décédé le 13 du courant, était membre de la société d'une messe (section provinciale.)

Eug.-C. LAFLAMME, Ptre, Secrétaire. Archevêché de Québec.

Les "Amis Choisis"

Un de nos lecteurs du comté de Champlain nous écrit :

"Un certain agent parcourt en ce moment les paroisses du comté de Champlain en faveur d'une Société de Secours Mutuels, connue sous le nom *Amis Choisis* ayant son siège principal à Hamilton, Ont. Seriez-vous assez bon de me dire ce qu'on pense de cette société à la *Vérité*."

Nous avons déjà mis maintes fois nos lecteurs en garde contre l'*Ordre Canadien des Amis Choisis*, (*Canadian Order Chosen Friends*.)

Cette société a été fondée en avril 1887 à Hamilton, Ont., par un groupe de protestants. C'est par conséquent une société neutre. Ce qui la rend suspecte et dangereuse c'est le but que cette association à base protestante a en vue. En effet, l'*Ordre Canadien des Amis Choisis* n'a pas seulement un but de mutualité, elle tend surtout "à

"améliorer la condition de ses membres, moralement, socialement et matériellement par des conseils fréquents sur les sept vertus cardinales et des leçons instructives sur les sept principaux arts et sciences."

Ceci est un extrait textuel de la constitution de cette société.

C'est nous qui avons souligné le mot moralement. Inutile d'insister sur ce point. Ce n'est pas aux protestants que l'Eglise a confié le soin de faire l'instruction morale des catholiques.

Les *Amis Choisis* depuis quelques années font une propagande très active dans notre province, où ils paraissent remporter des succès.

Encore une fois, que les catholiques se défient de cette société qui nous vient du pays de l'orangisme. Cette association est essentiellement protestante, elle ne convient aucunement à des catholiques.

Qu'on envoie ses agents faire leur propagande parmi les hérétiques.

Il n'y a rien de plus triste, de plus désolant, de plus scandaleux même, que de voir des Canadiens français, c'est-à-dire des catholiques, fraterniser avec des protestants, des orangistes, des Juifs et des francs-maçons dans le but d'améliorer leur condition morale, socialement et matériellement.

Nos catholiques ont la mémoire courte. Il n'y a pas un siècle que S. G. Mgr l'archevêque de Québec rappelait aux fidèles ces paroles de Léon XIII : Les catholiques doivent de préférence s'associer avec des catholiques.

L'*Enseignement Primaire*, sommaire de janvier 1910 : Pédagogie : Une circulaire du Surintendant de l'Instruction publique, C.-J. Magnan ; Les tempéraments, R. P. A. N. Th. Valiquet ; Enseignement anti-alcoolique, R. P. Hugolin ; Documents officiels : Circulaire aux inspecteurs d'écoles, Boucher de la Bruère, Surintendant de l'Instruction publique. Méthodologie. Enseignement pratique. Le cabinet de l'Instituteur. Illustrations : L'église de Brouage ; Anciens professeurs de l'Ecole normale Laval.

Les francs-maçons d'Ontario vont, nous apprennent les journaux, construire prochainement à Toronto un temple qui coûtera un million.

MEMOIRE

Sur la situation scolaire de Montréal

Dans l'intérêt de nos écoles catholiques injustement attaquées par certains meneurs ouvriers, nous nous empressons de publier le mémoire suivant rédigé par M. Joseph Bégin, directeur de la *Croix*, mémoire qui sera soumis à la Commission royale faisant actuellement enquête sur la situation scolaire de Montréal.

Nos lecteurs y trouveront aussi la réfutation de maintes erreurs à la mode.

MM. LES COMMISSAIRES,

Vous avez, jusqu'aujourd'hui, entendu plusieurs voix sur la matière qui fait l'objet de vos attributions. Quelques-unes, l'exception, ont donné des notes discordantes, mais la plupart vous ont demandé le *statu quo*.

En général, les paroisses qui ont leurs propres commissions scolaires, c'est-à-dire distinctes de celle de Montréal, vous ont manifesté leur volonté de garder leur indépendance, parce qu'elles y voient plus de sécurité pour les intérêts pécuniaires des pères de famille et les intérêts religieux des enfants.

Entre parenthèse, permettez-nous de dire qu'elles font bien.

Quant aux paroisses qui font déjà partie de la Commission scolaire de Montréal, nous avons cru comprendre qu'elles demandaient, en général, le *statu quo* aussi, afin d'éviter les inconvénients d'un bouleversement de choses établies depuis longtemps, mais que, s'il fallait en venir à un changement, elles se prononceraient, elles aussi, pour des commissions scolaires propres à chacune d'elles et non pas pour une commission scolaire unique ou fédérale.

Voilà, en peu de mots, messieurs les Commissaires royaux, l'expression de la pensée de la très grande majorité des citoyens catholiques de Montréal et des municipalités environnantes sur l'importante question qui est soumise à votre étude.

Nous vous parlons plus haut de "voix discordantes".

Dans les plus beaux concerts, il y a toujours de ces notes disgracieuses qui percent l'oreille et la choquent. Il ne faut pas trop nous en plaindre, l'homme ne pouvant rien faire d'absolument parfait.

Cependant, il importe de relever ces notes et d'avertir leurs auteurs qu'eux nous ont été désagréables.

Messieurs Verville, Francq et Arcand sont venus vous parler à leur manière de l'objet de votre enquête. Ils se sont déclarés, en la matière, les représentants autorisés de vingt mille ouvriers.

Messieurs les Commissaires, par délicatesse sans doute, vous réservant le droit de juger cette déclaration à sa valeur, vous n'avez pas voulu demander à ces messieurs de préciser leur droit à parler, comme ils l'ont fait, au nom de vingt mille ouvriers catholiques.

Nous voudrions lire les prénoms, les noms et les adresses des 20,000 ouvriers catholiques qui, à l'instar de MM. Verville, Francq et Arcand, demandent : 1° la fusion de toutes les commissions scolaires de Montréal et de sa banlieue; 2° la création d'un ministère de l'instruction publique; 3° l'école gratuite; 4° enfin, l'école obligatoire.

Nous voudrions bien lire les prénoms, les noms et les adresses des 20,000 ouvriers qui, au dire de MM. Verville, Francq et Arcand, déclarent

que la question de l'éducation des enfants "n'est pas une question religieuse, mais uniquement une question nationale."

Nous voudrions bien lire les prénoms, les noms et les adresses des 20,000 ouvriers qui parleraient aussi à tort et à travers que MM. Verville, Francq et Arcand, sur les écoles catholiques de la province de Québec.

Mais nous ne les lirons jamais, parce que, à Dieu merci, les ouvriers canadiens-français ont une trop haute idée du dévouement inaltérable et des sacrifices innombrables dont sont nées, ont vécu et prospéré les écoles catholiques de notre province, pour venir, à la suite de ces trois mécontents, les discréditer.

Ils ont trop la mémoire du cœur et le souvenir des bienfaits reçus pour venir jeter des horions sur un passé tout de gloire et de succès.

Mais, MM. Verville, Francq et Arcand ne savent-ils donc pas qu'à Chicago, notamment, la province de Québec, appelée à concourir sur des matières scolaires, revint avec la plus grande palme d'honneur et de mérite?

Ne savent-ils donc pas que l'instruction publique de Québec, comparée à celle de plusieurs autres provinces et pays, coûte très bon marché? Les statistiques sont pourtant là pour le leur apprendre.

Revenons aux trois principaux desiderata de ces messieurs :

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

MM. Verville, Francq et Arcand—qu'il ne faut donc pas confondre avec nos braves ouvriers—en demandant la création d'un ministère de l'instruction publique, ont-ils réfléchi que cette prétendue réforme augmenterait considérablement le coût de l'instruction, grèverait davantage le budget de l'ouvrier et nuirait énormément au progrès de l'enseignement : trois fins diamétralement opposées à celles dont se proposent apparemment ces messieurs?

Est-il besoin de faire la démonstration de nos avancés? Nous ne le croyons pas. En tous cas, pour l'intelligence de nos chers travailleurs, si on pour celle de leurs prétendus chefs, nous la ferons sommairement.

Un ministère de l'instruction publique augmenterait considérablement le coût de l'instruction.—En effet, chacun sait que l'administration d'une chose exercée par un gouvernement est toujours plus dispendieuse que celle exercée par des individus. C'est notoire.

Grèverait davantage le budget de l'ouvrier.—D'une manière ou d'une autre, c'est toujours le consommateur qui paie la production d'un pays. L'instruction ne fait pas une exception à cette règle. Or, si elle coûte plus cher, l'ouvrier qui la consomme, comme tout autre citoyen, aura donc à la payer plus cher. C'est simple!

Nuirait au progrès de l'enseignement.

—De sa nature, l'Etat n'est pas un éducateur. Si on le charge de cette fonction, il ne pourra s'en acquitter qu'au détriment des intéressés. Ne pouvant satisfaire toutes les conceptions religieuses, il en adoptera une moyenne à laquelle devront s'astreindre tous les enfants qui fréquenteront ses écoles. Habitué à faire du capital politique avec tout ce qui lui tombe dans les mains, il fera de l'instruction publique une machine de guerre dont il se servira, au besoin, contre ses adversaires en faveur de ses amis politiques. Le souci du pouvoir l'emportera inévitablement sur l'intérêt de l'instruction du peuple et de là naîtra un gâchis irrémédiable dans le domaine scolaire.

L'ECOLE GRATUITE

Nous voyons d'ici MM. Verville, Francq et Arcand nous retorquer en

réponse à notre deuxième avancé :

Ce ministère que nous désirons nous donnera l'instruction gratuite et conséquemment dégrèvera, au contraire, le budget de l'ouvrier.

Ces messieurs savent parfaitement que l'étiquette de la gratuité sur la marchandise scolaire serait un trompe l'œil, un leurre phénoménal et que la marchandise scolaire serait bel et bien payée par le peuple.

Pourquoi alors font-ils miroiter aux yeux de l'ouvrier, qui s'y laisse prendre quelquefois, l'appât de la gratuité scolaire? pourquoi le trompent-ils ainsi?

En France, les Jacobins prônaient autrefois bien haut la *liberté*, l'*égalité* et la *fraternité*, et, armés de cette trilogie qui flattait les bons sentiments du peuple, ils ont fait des Français les hommes les moins libres, les moins égaux, les moins fraternels qu'il y ait au monde.

De même, l'on peut être certain que si jamais ce qu'on appelle la *gratuité scolaire* devenait légale dans la province de Québec, l'effet de cette innovation serait tout autre que celui que MM. Verville, Francq et Arcand laissent voir.

L'ECOLE OBLIGATOIRE

Nous trouvons étrange, messieurs les Commissaires, que MM. Verville, Francq et Arcand soient venus soutenir devant vous une proposition aussi attentatoire au droit primordial et naturel qu'a le père sur l'éducation de son enfant.

Certes, nous reconnaissons qu'un père de famille doit à son enfant le pain intellectuel qui convient à sa condition sociale et à sa fortune, comme il lui doit le pain matériel, et nous reconnaissons de plus à l'Etat un certain pouvoir de rappeler à son devoir, sur cette matière, le père de famille qui y manquerait gravement et *manifestement*; mais, nous lui nions celui de *forcer*, par une loi, tous les pères de famille, sans distinction de condition sociale ou de fortune, à envoyer leurs enfants aux écoles reconnues par l'Etat et cela jusqu'à quatorze ans, par exemple. Car, tel père, pour des raisons particulières absolument justifiables, peut bien être obligé de retirer de l'école son fils ou sa fille à l'âge de dix, onze, ou douze ans; et l'Etat s'interposerait contre ce droit du père! Ce serait de la tyrannie pure, tyrannie qui serait à coup sûr exercée plus souvent contre les pauvres que contre les riches.

MM. Verville, Francq et Arcand qui se prétendent les représentants de vingt mille ouvriers, ont-ils pensé à ce côté de la question lorsqu'ils sont venus vous parler en faveur de l'instruction obligatoire? Nous en doutons fort. Ou bien ils sont les pires ennemis que nos braves ouvriers aient encore eus.

Autre danger, celui-ci au point de vue catholique :

Aujourd'hui, les écoles de la province de Québec, tant celles qui sont sous le contrôle des commissaires que celles qui sont libres, sont essentiellement catholiques, mais demain, s'il prenait envie à l'Etat de Québec de mettre la main sur nos écoles et de les rendre anticatholiques ou même seulement a-religieuses, qui ne voit tous les inconvénients graves que présenterait alors aux catholiques une loi les obligeant à envoyer leurs enfants à ces écoles?

LA RÉTRIBUTION MENSUELLE

Pour finir, messieurs les Commissaires royaux, nous vous entretiendrons quelques instants de la *rétribution mensuelle*, qui s'élève à environ deux piastres et demie par année et que doit payer un père de famille pour chacun des enfants qu'il a en âge d'aller à l'école.

M. Francq, dans le rapport qu'il

vous a soumis, trouve cette rétribution "excessive"; MM. Verville et Arcand n'en pensent pas moins. Tous trois demandent son abolition.

Serait-ce équitable?

Les propriétaires ou franc-tenanciers, en outre de la rétribution mensuelle, paient la taxe scolaire, que les simples locataires ne paient pas. Quelques-uns déboursent de ce chef jusqu'à deux cents, trois cents et même cinq cents piastres, bien qu'ils n'aient pas d'enfant à envoyer aux écoles qu'ils soutiennent en grande partie de leurs deniers.

Ne serait-il pas souverainement injuste à l'égard des franc-tenanciers d'exempter les locataires de la petite rétribution qu'ils doivent donner à l'école pour l'instruction qu'en retour les enfants y reçoivent?

Le père est-il réellement trop pauvre pour la payer, les commissaires d'écoles lui en font alors remise.

En un mot, dans la province de Québec, les dépenses scolaires sont presque exclusivement à la charge des propriétaires.

De quoi auraient donc à se plaindre nos chers ouvriers? De rien. Et ils ne se plaignent pas non plus. Seulement, nous avons tenu à faire un peu de lumière sur tous ces points afin de leur démontrer que MM. Verville, Francq et Arcand ne sont pas dignes de leur confiance.

JOSEPH BÉGIN.

EN PASSANT

A propos de funérailles Un de nos lecteurs nous écrit :

"La Presse—dont les catholiques ont tant de raisons de se défier—vous fait commettre une erreur grave dont M. le curé Charrier n'est point, j'en suis sûr, responsable. La doctrine de l'Eglise ne permet pas d'assister aux funérailles des protestants *parce que c'est un exercice religieux*; au contraire elle le défend *précisément parce que c'est une fonction religieuse* hérétique ou satanique, comme vous voudrez. On peut accompagner le corps au cimetière et participer à tout acte honnête qui n'est pas *religieux*."

N. D. L. R. — Dans l'article dont notre correspondant fait allusion le mot *funérailles*, à notre sens signifiait non pas le *service religieux* mais simplement la *cérémonie de l'enterrement*, et pour être plus précis, la cérémonie du transport du corps au cimetière ou au four crématoire.

Tout dernièrement encore la *Vérité* a rappelé qu'il n'était pas permis aux catholiques d'assister aux offices dits religieux, funèbres ou autres, dans les temples protestants.

—o—

La Si la statistique *representation* que l'on vient de publier est exacte, dit la *Patrie*, les Provinces Maritimes perdront trois députés, et les provinces de l'Ouest en gagneront dix ou plus. Voici comment se ferait la nouvelle redistribution :

	Représentation.	1901.	1910.
Québec.....	65	65	
Ontario.....	86	81	
Provinces Maritimes.....	35	32	
L'Ouest.....	34	41	
Yukon.....	1	1	
		221	223

—o—

Pur mercantilisme La Presse a cru qu'il était nécessaire d'expliquer au public comment il se fait qu'elle prêche (bien timidement) la tempérance dans une page tandis qu'elle remplit ses autres colonnes d'annonces de gin et de whiskey.

"Les gens qui font un crime aux journaux d'annoncer les meilleures marques de liqueurs ne comprennent pas l'importance pour le public obligé de s'en procurer, de savoir où et quoi acheter. Il y a tant de poison à vendre, portant les noms de Brandy, Scotch, Gin, Vins et autres liqueurs, que nous croyons justifiables la Presse et les autres journaux d'annoncer les marchandises de nos commerçants les plus honnêtes. C'est une protection pour tout le monde."

Voyons, est-il besoin de tant et de si grandes annonces pour faire connaître au public les meilleures — ce sont toujours les meilleures — boissons, qui n'en sont pas moins du poison.

Ces réclames de la Presse sont du mercantilisme tout pur; il est puéril d'invoquer l'intérêt public.

D'ailleurs qui connaît la Presse ne peut pas facilement ajouter foi à tout ce qu'elle écrit; récemment la rédaction a dénoncé le théâtre moderne, en particulier les pièces à thèse de provenance française. Depuis, jamais la Presse n'a donné autant de publicité aux pièces de théâtre. Cette complicité aurait besoin d'être expliquée.

Mort chrétienne confirmée

D'après une dépêche de Bruxelles une lettre du cardinal Mercier lue en chaire dans toutes les églises belges a confirmé la mort chrétienne de Léopold II, en annonçant qu'il avait été marié religieusement à la baronne Vaughan. Dans toutes les églises des prières ont été demandées pour le repos de l'âme du roi mort muni des sacrements de l'Eglise.

Une revue moderniste qui ressuscite

Sous ce titre, on lit dans l'Ami du Clergé du 16 décembre :

"La Revue critique (rationaliste) annonce, à la fin de son n° du 2 décembre :

"La Revue d'Histoire et de Littérature religieuses, qui avait suspendu sa publication à la fin de 1907, reparaitra au commencement de l'année 1910, sous la direction de notre collaborateur A. Loisy... S'adresser à la librairie Nourry, 14, rue Notre Dame de Lorette, Paris."

"On se rappelle dans quelles circonstances cette Revue avait disparu, à la suite du scandale Herzog-Dupin et de l'interdiction faite aux ecclésiastiques d'y collaborer. Car des ecclésiastiques y collaboraient: elle avait été fondée par ou pour M. l'abbé Loisy; on l'appelait couramment "la Revue Loisy"; le secrétaire de rédaction était M. l'abbé Paul Lejay, professeur à l'Institut catholique de Paris (qui continue à collaborer aux côtés de M. Loisy à la "Revue critique"); etc. Au fond, elle n'a jamais rien valu, et l'on ne s'est pas gêné pour le dire, ici ou ailleurs; mais enfin elle affichait des prétentions scientifiques, et d'honnêtes gens ont pu s'y laisser tromper. C'est une illusion qui désormais, et grâce à Dieu, ne sera plus possible, avec M. Loisy installé officiellement à la direction, et, comme maison d'édition, la librairie moderniste Em. Nourry."

Il montre ses couleurs

Dans un article intitulé, montrons nos couleurs, l'Echo de l'Ouest, de San Francisco écrit en exposant son programme religieux, après s'être déclaré partisan de Briand :

"Or, à l'heure actuelle, existe-t-il un plus grand ennemi de la France et de la République que le clergé romain? — Hélas! non; et nous sommes obligés d'avouer, malgré tout ce que nous avons fait pour conserver notre neutralité religieuse que nous n'avons pu maîtriser notre indignation lorsque nous avons vu que Rome osait provoquer, dans un impudique défi, la grande République. Nos cœurs ont été meurtris, nos sentiments patriotiques outragés devant la levée des croix épiscopales contre ce que la France a de plus sacré: l'instruction publique neutre et rationnelle."

Si nos organes de la radicaillerie anticléricale avait cette franchise! San Francisco évidemment est plus pourri que Montréal.

Les souverains et le Pape

"Au début de l'année nouvelle, dit l'Osservatore, ont envoyé leurs souhaits et leurs félicitations au Saint-Père: Leurs Majestés l'empereur d'Autriche et le roi de Hongrie, l'empereur d'Allemagne, le roi d'Espagne, le roi de Saxe, le roi de Suède, le roi de Norvège, le roi de Belgique, la reine Marie-Christine. Son Altesse Sérénissime le prince Monaco, Leurs Altesses royales, la grande-duchesse régnaute de Luxembourg, le duc d'Orléans, le duc d'Alençon, Son Altesse impériale la comtesse d'Eu.

Aux souverains qui, comme tous les ans, ont présenté au Pape leurs souhaits de nouvel an, s'est joint, cette année, le sultan Mahomet V. Cette démarche est assez remarquable. Le Sultan avait déjà envoyé au Souverain Pontife ses félicitations en des circonstances extraordinaires, comme le Jubilé. C'est la première fois qu'il envoie ses vœux de nouvel an."

On remarquera que tous chefs d'Etat esclaves des Loges se sont abstenus, en particulier le roi Edouard et le gros président Taft.

PETITES NOTES

Les tendances socialistes du Nationaliste semblent déteindre sur le Devoir.

Ceux de nos abonnés qui sont en dette avec nous voudront bien s'empressez de nous faire remise afin de nous éviter l'ennui de leur envoyer un compte.

On annonce que S. G. Mgr McNeil, évêque de Saint-Georges de Terre-Neuve est nommé archevêque de Vancouver, Colombie Anglaise.

Dans une seule page du Pays, sur six annonces, cinq sont consacrées à faire de la réclame pour du whiskey et du gin. Inutile de dire que cette nouvelle feuille "empeste la boisson."

Nos meilleurs souhaits à la Catholic Fort-nightly Review qui vient d'entrer dans sa 17e année. Son directeur M. A. Preuss est un des plus vaillants journalistes catholiques de la presse américaine.

M. P. G. S. McKensie, député de Richmond, vient d'être nommé trésorier de la province; il remplace l'hon. W. A. Weir nommé juge.

Mgr Heylen, archevêque de Namur, président permanent des Congrès eucharistiques internationaux est venu à Montréal pour se rendre compte de l'organisation du prochain Congrès.

En vente à la "Propagande des Bons Livres"

(Œuvre de Saint Raphaël Archange.)

Bureaux de la "Vérité"

Dieu et moi.

Méditations familières, pratiques et intéressantes sur quelques grandes vérités. 5e édition. 15 cts franco.

Le Renouveau dans la vie chrétienne.

Guide spirituel des catholiques à l'heure présente. 20 cts franco.

Nouvelle Bibliothèque pour tous

(Ouvrages de Pierre l'Ermite)

LISEZ MOI ÇA!

RESTEZ CHEZ VOUS.

LA GRANDE AMIE.

L'EMPRISE.

LA BRISURE.

LE SOC.

LE GRAND MUFFLO.

(Ouvrages d'Ernest Daudet)

DANS LA TOURMENTE.

AU TEMPS DE L'EMPEREUR.

EN 1815.

FILS D'EMIGRÉ

APRÈS L'OPTION (Roger Duguet).

LES PRÉTENDANTS DE CLAUDETTE, (Arthur Doulliac).

ALAIN VANNA, (Reynès Monlaur).

Edition populaire très bien illustrée

En librairie l'unité 25 cts, franco 30 c.

Livres de piété des serviteurs de Saint Gérard-Majella.

Exercices religieux, prières, pratiques, méditations, cantiques. 300 pages. Franco 20 cts.

Le Saint Evangile par l'abbé C. Le-grand.

Traduction approuvée, avec réflexions et notes à l'usage de la Jeunesse. Nouvelle édition illustrée; 344 pages. Franco 15 cts.

Un modèle pour chaque jour.

Petite vie illustrée des Saints pour tous les jours de l'année: 400 pages. 20 cts franco.

Collection Bijou. Roman pour jeunes gens et jeunes filles:

LEFRANC MAÇON DE LA VIERGE F. Bonhours.

HUGUENETTE, LA FILLE DE L'IMAGIER, G. Thierry.

HAINES VAINCUES, M. Levray.

LES BIJOUX DE LA PRINCESSE, R. Gaell.

LE PATRIMOINE, Marie de Vienne.

JEAN CHOUAN, Roger Duguet.

Six vols. formant une jolie série, format original, magnifiquement illustrés, 325 pages chacun. La collection \$1.50 franco.

Soyez des hommes, Vuillemet.

A la conquête de la virilité. Important ouvrage pour les jeunes hommes et ceux qui s'occupent d'œuvres de jeunesse. 5e édition. 60 cts en librairie. 70 cts franco.

La Mission de la Jeunesse contemporaine par le R. P. Vuillemet.

Voici les titres de quelques chapitres: La lecture; ce qu'il faut lire et ce qu'il ne faut pas lire. L'Index. Les Romains. L'art d'écrire. Le Journalisme. L'action oratoire. La dissipation. Dieu et les âmes. 4e édition. 60 cts en librairie. 70 cts franco.

Dictionnaire historique des Canadiens et des Métis français de l'Ouest par le R. P. Morice

\$ 1.10

La Première Canadienne au Nord-Ouest par l'abbé G. Dugas 12 cts

La Lettre (leçons de style épistolaire) Mlle Germain 35 cts

Notre Père Pie X, vie illustrée 25 cts

Les Actes des Apôtres, livre illustré pour la jeunesse 15 cts

Petite Vie de St. Antoine de Padoue 3 cts

Petite Vie de Léon XIII 3 cts

La Communion fréquente des enfants 3 cts

Le Premier vendredi du mois 3 cts

Garcia Moreno, vie illustrée 3 cts

Petite vie de Jeanne d'Arc 3 cts

Le Jeune Apologiste, relié, illustré 25 cts

Qui a bu boira, illustré, 140 p. 15 cts

Réception quotidienne de la S. Eucharistie (collection des décrets de la S. C. des Indulgences 3 cts

Rectification du vocabulaire, H. Roulaud 8 1.10

Par la lutte et par l'amour, R. P. Hugolin 7 cts

La langue française au Canada, J.-P. Tardivel 10 cts

Notes de Voyage, J.-P. Tardivel 1.00

Mélanges II 1.00

Mélanges III 75 cts

Vie et Travaux de J.-P. Tardivel, Mgr Fèvre 55 cts

Petit catéchisme de tempérance et tuberculose, E. Rousseau 12 cts

La question rathène (Mémoire R. P. Delaère) 12 cts

Petit Manuel antialcoolique, chanoine Sylvain 5 cts

Explication littéraire et sommaire du Catéchisme de Québec, Montréal, Ottawa, R. P. Lasfargues (relié) 25 cts

A la recherche de la vérité révélée, abbé A. Magnan 25 cts

Une fleur mystique de la Nouvelle France (Vie de Mère Marie Catherine de St-Augustin) R. P. Hudon, S. J. 70 cts

Socialisme et Christianisme, Mgr Stang (traduit par l'abbé A. Magnan) 55 cts

Entre Amis, R. P. Lalonde, S. J. 75 cts

J. Albert Valiquet (Histoire d'une vocation religieuse) 20 cts

Les Fois de nos Pères, Mgr Gibbons 40 cts

La Catholique d'Action, R. P. Palau, S. J. l'unité 18 c. la douz. 1.90

La Vie de Jeanne d'Arc, Mgr Debout 20 cts

L'Eglise Catholique au Canada, R. P. Alexis 12 cts

Au tour d'une Auberge, A. C. de Lisboa 35 cts

L'Œuvre qui nous sauvera 22 cts

Les Fables de La Fontaine, Album relié, illustré 50 cts

Aux Vieux Pays, Abbé Henri Cimon 60 cts

Alcool et Alcoolisme, E. Rousseau, relié 55 cts

Le Manuel des Parents chrétiens, abbé A. Mailloux (relié) 65 cts

L'Eglise et l'Education, Mgr L. A. Paquet 1.35

La Propagande des Bons Livres Bureaux de la "Vérité"

près Québec